

composée d'un Conseil exécutif, d'un secrétariat et de six commissions régionales), l'OMS est l'autorité directrice et coordonnatrice en matière de santé internationale. En outre, elle assure des services consultatifs et techniques aux pays qui veulent développer et perfectionner leurs services de santé. La 19^e session de l'Assemblée mondiale de la santé a eu lieu à Genève en mai 1966. (Voir aussi l'article «Santé internationale» à la sous-section 7, section 1, Partie I du chapitre VI «Santé et bien-être publics et sécurité sociale» du présent volume.)

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.—L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a été créée en 1946 avec mission de «contribuer au maintien de la paix et de la sécurité en resserrant, par le moyen de l'éducation, de la science et de la culture, la collaboration entre les nations afin d'assurer le respect universel de la justice, de la loi, des droits de l'homme et des libertés fondamentales». L'Organisation a son siège à Paris, et comptait à la fin de 1966, 124 États membres.

L'Organisation se compose de trois organes principaux: la Conférence générale, qui établit les grandes lignes d'action, le Conseil exécutif et le Secrétariat. Les représentants des États membres composent la Conférence générale qui se réunit tous les deux ans afin d'examiner les demandes d'admission, d'élire le Conseil exécutif, de tracer le programme et d'adopter le budget des deux années suivantes. La 14^e Conférence générale a eu lieu à Paris, en octobre et novembre 1966. Elle a approuvé un budget de \$61,500,000, donnant priorité à l'enseignement dans les pays en voie de développement et aux travaux scientifiques, notamment l'application de la science à la mise en valeur. La quote-part du Canada est de 2.97 p. 100. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'Organisation en s'adressant à la Commission nationale canadienne pour l'UNESCO, à Ottawa.

Organisation de l'aviation civile internationale.—L'OACI, qui a son siège à Montréal, est la seule institution spécialisée des Nations Unies dont l'administration centrale se trouve au Canada. Elle a été créée pour étudier les problèmes de l'aviation civile internationale et pour établir des normes et des règlements internationaux pour l'aviation civile. L'Assemblée, le Conseil et le Secrétariat dirigent les travaux de l'Organisation. Le Canada fait partie du Conseil, composé de 27 nations, qui est l'organe directeur de l'OACI, depuis sa création en 1947. L'Assemblée, qui comprend tous les États membres, se réunit au moins une fois au cours d'une période triennale pour établir les grandes lignes d'action et voter le budget. La dernière (15^e) session de l'Assemblée s'est tenue à Montréal en juin et juillet 1965 sous la présidence d'un Canadien.

Union internationale des télécommunications (UIT).—Le Canada fait partie de l'Union internationale des télécommunications (UIT), issue de la Convention télégraphique internationale de 1865 et de la Convention radio-télégraphique internationale de 1906. L'objet de l'UIT est la poursuite de la coopération internationale en vue du perfectionnement et de l'utilisation des télécommunications de toute nature au bénéfice du grand public. Les pays membres sont au nombre de 129. La Convention internationale des télécommunications, adoptée par la Conférence plénipotentiaire à Montreux (Suisse), en 1965, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1967. Le Canada fait partie du Conseil administratif de 29 membres, organe exécutif de l'Union.

Organisation météorologique mondiale.—Le Canada est membre de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), institution spécialisée des Nations Unies depuis 1951, mais née de l'Organisation internationale de la météorologie fondée en 1878. Elle compte 112 membres. Le 5^e Congrès météorologique mondial, tenu à Genève du 3 au 28 avril 1967, a approuvé un programme de mise au point d'un système météorologique mondial, appelé «Observation mondiale du temps». Le Canada est membre du Conseil exécutif de l'Organisation.

Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime.—Cette institution a été établie en 1959 pour promouvoir la coopération internationale en ce qui concerne les problèmes techniques que posent les transports maritimes et pour encourager